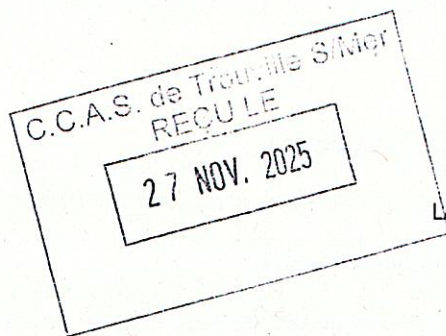




LA POSTE

SD:86504093431536K



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MME LA PRESIDENTE DU CCAS
17 RUE BIESTA MONRIVAL
14360 TROUVILLE SUR MER

Le 21 novembre 2025



Vos références

- Dossier : 25-035249-02
- Bénéficiaire : D42636574

Vos contacts

Pour prendre rendez-vous avec
un conseiller en bureau de poste
ou pour toute question, appelez
le 09 69 37 13 44 (service gratuit +
prix d'appel)

CNP ASSURANCES
TSA 93847
92894 NANTERRE CEDEX 9
01 41 98 50 53

Objet : assurance vie de Mademoiselle Jeannine LEROY née LEROY

Monsieur,

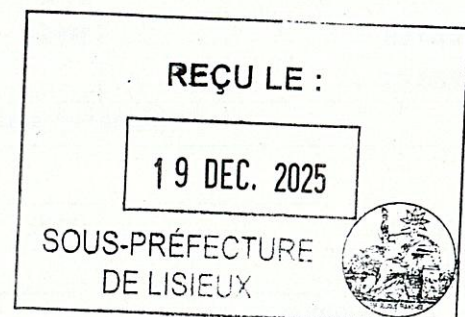
Nous avons bien reçu les documents nécessaires au paiement du capital
que Mademoiselle Jeannine LEROY a souhaité transmettre.

Ainsi, nous réglons 66 860,62 € ce jour selon les modalités ci-jointes.

Sincères salutations,



Adrien PERRIN
Directeur relations clients
CNP Assurances - Partenariat La Banque Postale



01268

POS_DC_D_DEC021



Modalités	Montants
Virement sur votre compte n° 30001 00477 G1450000000	66 860,62 €
Total	66 860,62 €

Montant réglé par contrat (hors intérêts de retard)	977 341485 01	63 022,03 €
Total		63 022,03 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règles de valorisation du capital selon les dispositions des contrats

Pour les contrats ou supports exprimés en euros, le capital investi est valorisé jusqu'au jour du décès de l'assuré. La valorisation peut cependant être nulle l'année du décès, en cas de Taux Moyen d'emprunt d'Etat (TME) nul ou négatif (en application de la loi Lagarde qui encadre la fixation et la durée des taux garantis selon l'évolution du TME).

Pour les supports exprimés en unités de compte, le nombre d'unités de compte détenu à la date du décès de l'assuré est valorisé en fonction de l'évolution des marchés financiers, jusqu'à leur date de conversion en euros.

Pour les supports croissance, le capital investi est valorisé en fonction de l'évolution des marchés financiers et de la variation du taux d'actualisation, jusqu'à leur date de conversion en euros.

Prélèvements sociaux

Le règlement effectué est net de prélèvements sociaux versés directement par CNP Assurances à l'administration fiscale.

Montant des prélèvements sociaux versés à l'administration fiscale par contrat	977 341485 01	583,75 €
Total		583,75 €

Pour en savoir plus sur les prélèvements sociaux sur capitaux décès rendez-vous sur www.cnp.fr/ps.

Revalorisation post-mortem

Le capital dont vous êtes bénéficiaire fait également l'objet d'une revalorisation, selon le dispositif légal, pour la période comprise entre la date du décès et la date de réception des documents demandés.

Montant de la revalorisation post-mortem versée : 605,46 €

Intérêts de retard au titre de l'article L132-23-1 du code des assurances

Le délai pour demander les documents nécessaires au règlement, légalement fixé à 15 jours à compter de la réception de l'avis de décès et de la prise de connaissance des coordonnées du bénéficiaire, a été dépassé.

Montant des intérêts de retard versés à ce titre : 1 183,52 €

Le délai de règlement, légalement fixé à 30 jours à compter de la réception des documents demandés, a été dépassé.

Montant des intérêts de retard versés à ce titre : 2 049,61 €